

Terres de *M*ontaigu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MONTAIGU - ROCHESEVIERÈRE

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-huit février par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 28 février 2017

Étaient présents : Jacques ALBERTEAU – Anthony BONNET – Jérôme BOSSARD – Lionel BOSSIS – André BOUDAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Guylaine BROHAN - Joël CAILLAUD – Michelle CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Hubert DELHOMMEAU – Jean-Paul DENIAUD – Béatrice DOUILLARD – Véronique DUGAST – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Corinne FERRE – Bruno GABORIAU - Luc GIRARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Mélanie GUICHAOUA -Éric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Aleksandra KUJALOWICZ – Patrick MÉRIEU – Nicole NERRIÈRE – Mathias PICHAUD - Marc PRÉAULT – Sylvie RASSINOX – Isabelle RIVIÈRE – Catherine ROBIN – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SECHER

Étaient absents excusés :

Monsieur Claude BOISSELEAU a donné pouvoir à Madame Isabelle RIVIERE
Monsieur Yvan BROSSEAU a donné pouvoir à Monsieur Eric HERVOUET
Marie-Thérèse GRIFFON a donné pouvoir à Monsieur André BOUDAUD *jusqu'à son arrivée à 19h35*
Madame Arlette GUIMBRETIERE a donné pouvoir à Monsieur Joël CAILLAUD
Monsieur Michel LAÏDI a donné pouvoir à Monsieur Luc GIRARD
Monsieur Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Madame Cécilia GRENET *jusqu'à son arrivée à 19h30*
Monsieur Michaël ORIEUX a donné pouvoir à Monsieur Bruno GABORIAU *jusqu'à son arrivée à 19h30*
Madame Michelle RINEAU a donné pouvoir à Madame Catherine ROBIN *jusqu'à son arrivée à 19h55*
Monsieur Philippe SABLÉREAU a donné pouvoir à Monsieur Antoine CHÉREAU
Madame Angéline MAINDRON *arrivée à 19h25*

Secrétaire de séance : Madame Cécilia GRENET

Assistaient également à la réunion :

Stéphanie BAFFOU – Directrice Générale des Services
Maxime FRUCHET – Directeur de cabinet

Nombre de Conseillers : 47 En exercice : 47 Présents : 37 Votants : 46

=====

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 6 février 2017 rédigé par Madame Michelle CHAMPAIN a été adopté à l'unanimité.

=====

DEL 48-2017

<p align="center">Actualisation des statuts de régie dotée de la seule autonomie financière de l'Office du Tourisme</p>
--

Dès 2016, la Communauté de Communes Terres de Montaigu a mutualisé les missions d'accueil, d'information, et de promotion des acteurs du tourisme avec la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière par le biais d'une convention de collaboration, et au profit de l'Office de Tourisme Terres de Montaigu. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce dernier est considéré comme le seul compétent sur le nouveau périmètre de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière.

Néanmoins, les délibérations qui définissent les grands principes de fonctionnement de l'Office de Tourisme doivent être adaptées pour refléter le nouveau contexte intercommunal.

Monsieur le Président propose que les statuts de l'Office de Tourisme soient révisés dans :

- leur article 2, chapitre I pour y préciser la nouvelle adresse du local au 67, rue Georges Clémenceau à Montaigu ;
- leur article 5 du chapitre II pour préciser la composition du Conseil d'Exploitation, notamment le nouveau nombre de membres élus (élus pour la durée du mandat) et des représentants des

professions et activités intéressées par le tourisme (élus pour trois ans maximum dans la limite de la durée du mandat), à savoir respectivement 9 élus et 7 professionnels.

Le Conseil,

Vu la délibération n° DO007-2009 du 26 janvier 2009 créant la régie autonome de l'office du tourisme,

Vu la délibération n°DO106-2014 du 29 septembre 2014 actualisant les statuts du conseil d'exploitation et son renouvellement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité,

- approuve la modification des statuts de l'office du tourisme et la nouvelle composition du conseil d'exploitation.

DEL 49-2017

Nomination des membres au conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme

Conformément aux statuts, le Conseil Communautaire doit désigner les membres élus et représentants professionnels du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président propose de désigner les 15 membres suivants :

9 représentants élus

Conseillers communautaires :

- Eric HERVOUET – Saint Georges de Montaigu
- Angéline MAINDRON – La Bruffière
- Bruno GABORIAU – La Guyonnière
- Véronique DUGAST – Saint Hilaire de Loulay
- Michelle RINEAU – Montaigu
- Béatrice DOUILLARD – La Bernardière
- Corinne FERRE – Montréverd

Conseillères municipales :

- Laurence CHAUVEAU - Cugand
- Mireille BARBEAU – Treize-Septiers

6 des 7 Représentants des professions et activités intéressées par le tourisme :

- Paul FAUCHARD, propriétaire d'un gîte à Saint Georges de Montaigu
- Claudie MIGNE, propriétaire de chambres d'hôtes à la Boissière de Montaigu
- Line BURGAUD, camping de la Chausselière à la Guyonnière
- Brigitte ROBIN, restaurant le P'tit Saint Georges à Saint Georges de Montaigu
- Christophe CERVERA, Hôtel Saint James à Boufféré
- Thomas GUERIN, base de canoë kayak Au fil de la Boulogne à Rocheservière

Le dernier membre parmi ces représentants sera désigné lors d'un prochain conseil.

Le Conseil,

Vu la délibération n° DO007-2009 du 26 janvier 2009 créant la régie autonome de l'office du tourisme,

Vu la délibération n°DO106-2014 du 29 septembre 2014 actualisant les statuts du conseil d'exploitation et son renouvellement,

Vu la délibération n°DEL 48-2017 votée précédemment par le conseil,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité,

- nomme, sur proposition de Monsieur le président, les personnes suivantes pour siéger au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme :

9 représentants élus

Conseillers communautaires :

- Eric HERVOUET – Saint Georges de Montaigu
- Angéline MAINDRON – La Bruffière
- Bruno GABORIAU – La Guyonnière
- Véronique DUGAST – Saint Hilaire de Loulay

- Michelle RINEAU – Montaigu
- Béatrice DOUILLARD – La Bernardière
- Corinne FERRE – Montréverd

Conseillères municipales :

- Laurence CHAUVEAU - Cugand
- Mireille BARBEAU – Treize-Septiers

6 Représentants des professions et activités intéressées par le tourisme :

- Paul FAUCHARD, propriétaire d'un gîte à Saint Georges de Montaigu
- Claudie MIGNE, propriétaire de chambres d'hôtes à la Boissière de Montaigu
- Line BURGAUD, camping de la Chausselière à la Guyonnière
- Brigitte ROBIN, restaurant le P'tit Saint Georges à Saint Georges de Montaigu
- Christophe CERVERA, Hôtel Saint James à Boufféré
- Thomas GUERIN, base de canoë kayak Au fil de la Boulogne à Rocheservière

DEL 49a-2017

Renouvellement de la convention signée avec le syndicat du Pays du Bocage Vendéen pour Vendée Vallée

M. le Président rappelle qu'une convention lie Terres de Montaigu et le syndicat du Pays du Bocage Vendéen pour définir le rôle de chacun des partenaires dans le domaine du tourisme. Celle-ci stipule que le pôle touristique assure la stratégie de marque Vendée Vallée, avec comme objectif d'allonger le séjour des clients, et visible à moyen-long terme par l'augmentation du nombre de nuitées sur l'ensemble de la destination ; tandis que la Communauté de Communes via l'Office de Tourisme assure l'animation locale de la marque et de son positionnement à la fois auprès des clients et des prestataires.

Etablie pour un an en 2016, la convention devait être réajustée si nécessaire en fonction des retours d'expérience sur sa mise en œuvre, en particulier sur l'engagement de mise à disposition du pôle touristique de 10% d'un équivalent temps plein pour élaborer et mettre en œuvre le programme d'actions.

Suite à l'évaluation partagée entre le pôle touristique et les services de la communauté de communes, il ressort que celle-ci est conforme à la réalité du temps passé par les agents mis à disposition par Terres de Montaigu.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président de la Communauté de Communes de signer la convention avec le Syndicat Mixte du Bocage Vendéen.

Le conseil,

Vu la délibération n°DO011-2016 du 1^{er} février 2016 relative à la signature de la convention pour la mise en œuvre de la stratégie de destination Vendée Vallée

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

DEL 50-2017

Ouverture des commerces le dimanche – Année 2017

Monsieur Le président expose que l'entrée en vigueur de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a modifié l'art. L3132-26 du code du Travail en permettant aux maires d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant.

La dérogation doit être accordée de façon collective par branche de commerce de détail et doit s'appuyer sur des demandes écrites émanant des entreprises. Au-delà de 5 dérogations, l'EPCI compétent doit également donner son avis.

Les 5 dérogations habituellement accordées par les communes concernées sur le territoire sont :

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- 1^{er} dimanche des soldes d'été

- Le dimanche précédant la rentrée des classes
- 2 dimanches précédant Noël

Deux veilles de fêtes (24 et 31 décembre) tombant le dimanche en 2017, une commune est sollicitée par les commerces de détail pour accorder une dérogation supplémentaire cette année, soit :

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- 1^{er} dimanche des soldes d'été
- Le dimanche précédant la rentrée des classes
- 3 dimanches précédant Noël

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail un dimanche supplémentaire, soit 6 dimanches en 2017.

Le conseil,

Vu la loi du 6 août 2015 et l'obligation de consulter l'EPCI au-delà de 5 dérogations au repos dominical,

Vu la demandes d'ouverture reçue par la commune de Boufféré en date du 12 décembre 2016

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail un dimanche supplémentaire, soit 6 dimanches en 2017.

DEL 51-2017

Mise à jour du règlement de service de collecte des déchets ménagers et assimilés
--

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier certains articles du règlement de service des déchets ménagers et assimilés pour répondre :

-d'une part, à la création de la nouvelle Communauté de communes au 1er janvier 2017, et donc au changement de collectivité compétente.

-d'autre part, aux nouvelles consignes, notamment celles de tri des emballages, en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Les modifications consistent ainsi à actualiser sur ce document réglementaire le nom de l'établissement public de coopération Intercommunal.

Les autres modifications sont détaillées ci-dessous et apparaissent soulignées dans cette délibération.

Le reste du règlement est inchangé.

ARTICLE 2 – CATEGORIE DE DECHETS CONCERNES

2.4 – Les emballages ménagers recyclables

Sont compris dans la dénomination des « emballages ménagers recyclables » :

a) les emballages ménagers en carton (boîtes en carton de lessive, de céréales, ... sur-emballages en carton de yaourt, ...),

(...)

d) les emballages métalliques : les boîtes de conserve vides, les canettes de boisson, les barquettes en aluminium, les bouteilles métalliques et les aérosols vidés de leur contenu (sans leur bouchon en plastique).

Depuis le 1er janvier 2017, les emballages suivants sont également concernés par le tri et peuvent donc être déposés dans le sac jaune :

1) les emballages en plastique autre que les bouteilles et flacons, à savoir les sacs, sachets et films en plastique, les pots en plastique (de yaourt, de crème fraîche, ...), les boîtes et barquettes en plastique (de charcuterie, de viennoiserie, de fruit, de beurre ...), les tubes de dentifrice....

2) les barquettes en polystyrène (viande, charcuterie,...).

3) les petits emballages métalliques.

Tous ces emballages doivent être préalablement vidés, bien séparés et non imbriqués les uns dans les autres. De plus, ils doivent être directement déposés dans les sacs translucides jaunes, sans les mettre au préalable dans des sacs type sacs de supermarché.

N'entrent pas dans la filière « sac jaune » :

- 1) les emballages en carton humides ou souillés.
- 2) la vaisselle en plastique et la vaisselle cassée.
- 3) les déchets d'hygiène (coton tige, rasoir, couche, brosse à dents...).
- 4) les emballages de papier cadeau
- 5) les emballages en verre et les papier/journaux/magazines.

2.5 - Les déchets lourds, encombrants ou toxiques :

Les habitants de Terres de Montaigu ont accès aux 3 déchèteries publiques (...) disposent d'installations acceptant :

(...)

- i) les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- j) le mobilier ;
- k) les déchets dangereux des ménages*

* Sont compris dans la dénomination de déchets dangereux des ménages pour l'application du présent règlement les déchets toxiques pour l'homme ou pour l'environnement provenant des ménages, à savoir:

- a) les huiles minérales et végétales,
(...)
- d) les produits acides et basiques, les comburants,
- e) les aérosols pleins ou vides ayant contenu des produits dangereux,
- f) les ampoules « économiques » et tubes fluorescents,
- g) les produits photographiques et phytosanitaires,
- h) les médicaments,
- i) les emballages vides souillés de produits dangereux/toxiques

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie de déchets ménagers acceptés en déchèterie:

- 1) les cadavres d'animaux ;
(...)
- 5) les pneumatiques ;
- 6) les produits contenant de l'amiante ;
- 7) les ordures ménagères résiduelles.

ARTICLE 4 – RECIPIENTS

4.1 – Contenants pour déchets humides :

4.1.1 Le conteneur individuel

(...) Le conteneur de volume 80 Litres est réservé aux foyers composés d'une personne seule. (...).

ARTICLE 9 – INFRACTIONS ET POURSUITES

(...)

En cas d'abandon, de dépôt illicite de déchets, les peines prévues conformément aux articles R 632-1 et R 635-8 du Code pénal pourront s'appliquer. L'embaras de la voie publique est également répréhensible par application de l'article R 644-2 du Code pénal.

En outre, l'usager qui laisse les conteneurs et les sacs translucides sur le domaine public en dehors des heures de collecte est passible de poursuites conformément à l'article R.412-51 du Code de la route.

(...).

ARTICLE 11 – DATE D'APPLICATION

Le présent règlement entre en application le 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 13 – CLAUSES D'EXECUTION

Le Président, La Direction, les agents de Terres de Montaigu Communauté de communes Montaigu - Rocheservière, dont ceux du service de collecte des déchets ménagers et assimilés, habilités à cet effet, et le receveur en cas de besoin, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement.

Monsieur Le Président demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur ces modifications du règlement.

Le conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

- Décide de modifier ces articles du règlement de service des déchets ménagers et assimilés.

DEL 52-2017

Mise à jour du règlement des déchèteries

Monsieur le Président propose à l'assemblée de mettre à jour le règlement de service des déchèteries pour répondre :

- d'une part, à la création de la nouvelle Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, et donc au changement de collectivité compétente.
- d'autre part, pour mettre à jour des données réglementaires et pratiques.

Les modifications consistent ainsi à actualiser sur ce document réglementaire le nom de l'établissement public de coopération Intercommunal.

Les autres modifications sont détaillées ci-dessous et apparaissent soulignées dans cette délibération.

Le reste du règlement est inchangé.

PREAMBULE

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu - Rocheservière

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 mars 2017

Vu les récépissés de déclaration en préfecture de la Vendée en date du 11 février 1994 et du 22 octobre 2010 pour la déchèterie de St Père, modifiés par l'arrêté d'autorisation du 29 juillet 2013.

Vu les récépissés de déclaration en préfecture de la Vendée en date du 15 janvier 2001 et du 22 octobre 2010 pour la déchèterie de Soulette, modifiés par l'arrêté d'autorisation du 29 juillet 2013.

Vu l'arrêté d'autorisation de la préfecture de la Vendée du 3 novembre 2008 pour la déchèterie de la Motte,

Considérant la nécessité de réglementer l'accès au public des déchèteries de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière.

ARTICLE 1 – LOCALISATION ET OBJECTIFS DES DECHETERIES

Les déchèteries, propriété de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, sont les suivantes :

(...)

Les déchèteries implantées sur le territoire de Terres de Montaigu ont pour but de :

- permettre aux habitants, artisans et commerçants des communes de Boufféré, Cugand, La Bernardière, la Boissière de Montaigu, La Bruffière, La Guyonnière, L'Herbergement, Montaigu, Rocheservière, Montréverd, St Georges de Montaigu, St Hilaire de Loulay, St Philbert de Bouaine et Treize Septiers, membres de Terres de Montaigu, ainsi que les habitants, artisans et commerçants de Vieillevigne, d'évacuer les déchets non collectés par le service des ordures ménagères dans les conditions des articles suivants.

ARTICLE 3 – DECHETS ACCEPTES

Sont acceptés les déchets suivants :

(...)

- plaques de plâtre,
 - meublier,
 - plastiques rigides et souples,
 - déchets électriques et électroniques,
- (...)

ARTICLE 8 – ETABLISSEMENT DE LA REDEVANCE

(...)

En ce qui concerne les utilisateurs accédant à l'équipement à bord de véhicules autorisés décrits à l'article 4.2, le service leur sera facturé en fonction des déchets déposés selon un prix à la tonne fixé par délibération du conseil et appliqué à la quantité apportée comme le stipule l'article 4.2.

ARTICLE 11

- La Direction Générale des Services
- (...)

Monsieur Le Président demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur ces modifications du règlement.

Le conseil communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

- Décide de modifier ces articles du règlement de service des déchèteries.

DEL 53-2017

Mise à jour du règlement du Service Public d'Assainissement non Collectif SPANC de l'ancienne CCTM

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
Vu loi dite Grenelle portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R.2224-17, contrôle L.2224-8, zonage d'assainissement L.2224-10, R. 2224-7 à R.2224-9, redevance d'assainissement L. 2224-11 à L.2224-12-2 et R.2224-19 à R.2224-19-1 et R.2224-19-5 à R.2224-19-9,
Vu le code de la Santé Publique – raccordement L.1331-1 à L.1331-7-1, sanctions L.1331-8, accès aux propriétés privées L.1331-11, diagnostic technique annexé à l'acte de vente L.1331-11-1,
Vu le règlement sanitaire départemental,
Vu l'Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH,
Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
Vu l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
Vu la délibération du conseil communautaire du 18 mars 2013, relative à l'approbation du règlement de l'assainissement non collectif sur le territoire de la communauté de communes Terres de Montaignu,
Considérant la création d'un nouvel établissement public à coopération intercommunal au 1^{er} janvier 2017, dénommé Terres de Montaignu – communauté de communes Montaignu Rocheservière,
Considérant qu'une nouvelle politique SPANC sera approuvée en 2017 au sein du nouvel EPCI,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'apporter une actualisation du règlement de service de l'assainissement non collectif sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Terres de Montaignu (communes de Boufféré, Cugand, La Bernardière, La Boissière De Montaignu, La Bruffière, La Guyonnière, Montaignu, Saint Georges De Montaignu, Saint Hilaire De Loulay et Treize Septiers).

Les modifications sont les suivantes :

- Actualisation de nom de l'établissement public de coopération intercommunal (préambule),
- Mise à jour réglementaire :
 - o L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (article 5),
 - o Durée de validité du rapport de visite (article 14),

Le conseil,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

- **Approuve** la révision du règlement de service de l'assainissement non collectif sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Terres de Montaigu,
- **Décide** de l'entrée en vigueur dudit règlement au 6 mars 2017.

DEL 54-2017

Mise à jour du règlement du Service Public d'Assainissement non Collectif SPANC de l'ancienne CCCR

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
Vu loi dite Grenelle portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R.2224-17, contrôle L.2224-8, zonage d'assainissement L.2224-10, R. 2224-7 à R.2224-9, redevance d'assainissement L. 2224-11 à L.2224-12-2 et R.2224-19 à R.2224-19-1 et R.2224-19-5 à R.2224-19-9,
Vu le code de la Santé Publique – raccordement L.1331-1 à L.1331-7-1, sanctions L.1331-8, accès aux propriétés privées L.1331-11, diagnostic technique annexé à l'acte de vente L.1331-11-1,
Vu le règlement sanitaire départemental,
Vu l'Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH,
Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
Vu l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
Vu la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2011, relative à l'approbation du règlement de l'assainissement non collectif sur le territoire de la communauté de communes du canton de Rocheservière,
Considérant la création d'un nouvel établissement public à coopération intercommunal au 1^{er} janvier 2017, dénommé Terres de Montaigu – communauté de communes Montaigu Rocheservière,
Considérant qu'une nouvelle politique SPANC sera approuvée en 2017 au sein du nouvel EPCI,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'apporter une actualisation du règlement de service de l'assainissement non collectif sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du canton de Rocheservière (communes de L'Herbergement, Montreverd, Rocheservière, et Saint-Philbert-de-Bouaine).

Les modifications sont les suivantes :

- Actualisation de nom de l'établissement public de coopération intercommunal et prise en compte de la commune nouvelle de Montreverd (article 2 et préambule de l'annexe 2),
- Mise à jour réglementaire :
 - o L'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux installations recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (article 9)
 - o L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (article 9),
- Actualisation des tarifs 2017 (article 29),

Le conseil,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité,

- **Approuve** la révision du règlement de service de l'assainissement non collectif sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du canton de Rocheservière,
- **Décide** de l'entrée en vigueur dudit règlement au 6 mars 2017.

DEL 55-2017

Mise à jour du règlement du Service Public d'Assainissement Collectif
--

Vu l'arrêté préfectoral n°04-DDAF-795 du 30 novembre 2004, délimitant le périmètre de l'assainissement collectif de l'agglomération de Montaigu,
Vu la délibération DO157-2006 du 20 novembre 2006, relative à l'approbation du règlement de l'assainissement collectif des eaux usées sur le périmètre d'agglomération de Montaigu,
Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2224-12-2 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-12-2,
Vu le code de la Santé Publique – article L1331-1 à L1331-15,
Vu le règlement sanitaire départemental,
Considérant la création d'un nouvel établissement public à coopération intercommunal au 1^{er} janvier 2017, dénommé Terres de Montaigu – communauté de communes Montaigu Rocheservière,
Considérant que l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, a créé la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE),

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'apporter une actualisation du règlement de service de l'assainissement collectif du périmètre d'assainissement de Montaigu.

Les modifications sont les suivantes :

- Actualisation de nom de l'établissement public de coopération intercommunal (article 1),
- Mise à jour réglementaire :
 - o Arrêté du 7 mars 2012 relatif aux installations recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (article 8),
 - o Participation pour le financement de l'assainissement collectif (article 17),
- Modalités de calcul de la redevance d'assainissement collectif (article 16),

Le conseil,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

- **Approuve** la révision du règlement de service de l'assainissement collectif du périmètre d'assainissement de Montaigu,
- **Décide** de l'entrée en vigueur dudit règlement au 6 mars 2017.

DEL 56-2017

Travaux d'aménagement paysager Parc d'activités Les Marches de Bretagne à Saint-Hilaire-de-Loulay Procédure adaptée Attribution des marchés
--

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les travaux de voirie et réseaux divers du parc d'activités Les Marches de Bretagne de Saint Hilaire de Loulay sont en parties terminés.

Il est donc proposé d'effectuer l'aménagement des espaces végétalisés, selon les principes retenus dans l'étude paysagère réalisée dans le cadre du dossier d'étude d'impact.

Cet aménagement paysager s'effectuerait sur les deux giratoires d'accès à la zone (Pont de Sénard et Marches de Bretagne), les abords de la route départementale du côté ouest et l'ensemble des bassins de rétention. Ce marché comprend également l'entretien des espaces traités jusqu'au 31 décembre 2019.

La consultation, ayant pour objet les travaux d'aménagement paysager, a été lancée en janvier 2017 sous la forme d'une procédure adaptée, en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 17 février 2017.

La consultation a fait l'objet d'une décomposition en plusieurs lots, conformément aux dispositions de l'article 12 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- LOT N°01 : Aménagement paysager abords de la RN 137
- **LOT N°02 : Aménagement paysager interne au Parc d'Activités**

Le démarrage des travaux est prévu au mois de mars 2017, pour une durée totale d'environ 10 mois (compris congés, intempéries et période de préparation du chantier).

La réception des travaux est fixée au mois de décembre 2017.

L'entretien des espaces verts aménagés a également été intégré aux marchés. Sa durée est fixée à 1 an à compter de la date d'achèvement des travaux de confortements (date prévisionnelle : janvier 2019).

Cet entretien pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, par décision expresse du pouvoir adjudicateur au moins deux mois avant l'échéance annuelle.

L'analyse des offres effectuée par les services a été présentée et validée en Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée (C.A.M.P.A.) le vendredi 03 mars 2017.

Le Conseil,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée (C.A.M.P.A.) en date du 03 mars 2017,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le dossier administratif présenté,

Vu les crédits inscrits au budget,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant la nécessité d'attribuer et signer les marchés publics pour la réalisation de l'opération,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECILE :

- d'autoriser Monsieur le Président à attribuer les marchés aux candidats ayant remis les offres jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres :

- **LOT N°01 : Aménagement des espaces verts abords de la RN 137**

- Attributaire : Groupement Ets ID VERDE (85 306 CHALLANS Cedex) / Ets BROSSEAU PAYSAGISTE S.A.R.L. (85 600 BOUFFERE) / Ets ARBORA S.A.S. (49 660 SEVREMOINE)

- Montant : 93.248,05 € Hors Taxes

- **Lot N°02 : Aménagement des espaces verts du Parc d'Activités**

- Attributaire : Groupement Ets ID VERDE (85 306 CHALLANS Cedex) / Ets BROSSEAU PAYSAGISTE S.A.R.L. (85 600 BOUFFERE) / Ets ARBORA S.A.S. (49 660 SEVREMOINE)

- Montant : 136.845,540 € Hors Taxes

Montant TOTAL : 230.093,45 € Hors taxes

- d'Autoriser Mr le Président à signer ces marchés, ainsi que tous actes, correspondances et décisions nécessaires à leur passation et leur exécution, à l'exception des avenants ayant une incidence financière supérieure à 5% du montant initial qui feront l'objet de délibérations spécifiques, et accomplir toute formalité utile et nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Mr le Président à signer l'ensemble des éléments transmissibles au titre de l'exercice du contrôle de légalité dans le cadre de la présente consultation ;
- dit que les crédits nécessaires à l'exécution des marchés seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

**Approbation des comptes de gestion 2016
de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu**

Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Finances, présente au conseil communautaire les comptes de gestion 2016 de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, dressés par Monsieur le Trésorier :

- du budget principal
- du budget annexe des actions touristiques
- du budget annexe du cinéma Caméra 5
- du budget annexe du Théâtre de Thalie
- du budget annexe de l'Office du Tourisme
- du budget annexe ADS (Autorisation des Droits du Sol)
- du budget annexe des services assainissement collectif et non collectif
- des budgets annexes des Zones d'Activités Economiques :
 - Les Touches
 - Sintra
 - Le Tacret
 - La Croix Boiziau
 - Bellevue
 - La Chardonnière
 - La Daunière Nord
 - La Bretonnière
 - Les Marches de Bretagne
 - Le Point du Jour
 - La Daunière Sud
 - Le Pré Blanc
 - L'ancienne gendarmerie
 - Le quartier de la Gare
 - Le quartier du Prieuré
 - La Morinière
 - La Barillère
 - Le Planty

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre les comptes administratifs et les comptes de gestion, le conseil communautaire, par 45 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc Girard et Michel LAÏDI) statuant sur l'exécution du budget général et des budgets annexes de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'exercice 2016 du budget général et des budgets annexes de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Approbation des comptes de gestion 2016
de l'ancien Syndicat Mixte Montaigu - Rocheservière**

Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Finances, présente au conseil communautaire les comptes de gestion 2016 de l'ancien Syndicat Mixte Montaigu - Rocheservière, dressés par Monsieur le Trésorier :

- du budget principal
- du budget annexe des déchets ménagers et assimilés

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre les comptes administratifs et les comptes de gestion, le conseil communautaire, par 45 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc Girard et Michel LAÏDI) statuant sur l'exécution du budget général et du budget annexe des déchets ménagers et assimilés de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'exercice 2016, du budget général et du budget annexe de l'ancien Syndicat Mixte Montaigu - Rocheservière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DEL 59-2017

**Approbation du compte de gestion 2016
de l'ancien Syndicat Mixte des Vendéopoles Montaigu - Rocheservière**

Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Finances, présente au conseil communautaire le compte de gestion 2016, dressé par Monsieur le Trésorier du budget principal du Syndicat Mixte des Vendéopoles Montaigu – Rocheservière.

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion, le conseil communautaire, par 45 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc Girard et Michel LAÏDI) statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier, pour l'exercice 2016 du budget général de l'ancien Syndicat Mixte des Vendéopoles Montaigu - Rocheservière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DEL 60-2017

**Approbation du compte de gestion 2016
de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière**

Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Finances, présente au conseil communautaire les comptes de gestion 2016 de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, dressés par Monsieur le Trésorier :

- du budget principal
- du budget annexe Site Saint Sauveur
- du budget annexe Office du Tourisme
- du budget annexe Assainissement Non Collectif
- du budget annexe Maisons de Santé
- du budget annexe Economie
- des budgets annexes des Zones d'Activités Economiques :
 - La Grande Chevasse
 - La Croix Biton
 - Les Genêts
 - Le Chaillou
 - Le Petit Saint André
 - La Lande du Navineau
 - Vendée Ecopôle

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre les comptes administratifs et les comptes de gestion, le conseil communautaire, par 45 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc Girard et Michel LAÏDI) statuant sur l'exécution du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'exercice 2016 du budget général et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DEL 61-2017

**Approbation des comptes administratifs 2016
de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu**

Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président, présente au conseil communautaire les comptes administratifs 2016 des budgets principal et annexes de la Communauté de Communes Terres de Montaigu dressés par Monsieur le Trésorier, qui s'établissent comme suit :

Budget principal			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	21 191 619,39 €	10 238 926,54 €	31 430 545,93 €

Mandats émis	19 211 986,77 €	6 102 009,34 €	25 313 996,11 €
Prévisions de recettes	21 191 619,39 €	10 238 926,54 €	31 430 545,93 €
Titres émis	21 292 737,61 €	7 885 784,47 €	29 178 522,08 €
Solde de l'exercice	2 080 750,84 €	1 783 775,13 €	3 864 525,97 €
Résultats antérieurs	400 911,39 €	29 817,54 €	430 728,93 €
Résultats cumulés	2 481 662,23 €	1 813 592,67 €	4 295 254,90 €
Dépenses reportées	- €	1 187 071,36 €	1 187 071,36 €
Recettes reportées	- €	525 742,00 €	525 742,00 €
Soldes après reports	2 481 662,23 €	1 152 263,31 €	3 633 925,54 €

Budget annexe – Actions Touristiques – Village de vacances			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	129 443,00 €	349 464,96 €	478 907,96 €
Mandats émis	126 693,73 €	25 388,41 €	152 082,14 €
Prévisions de recettes	129 443,00 €	349 464,96 €	478 907,96 €
Titres émis	126 326,54 €	111 315,80 €	237 642,34 €
Solde de l'exercice	- 367,19 €	85 927,39 €	85 560,20 €
Résultats antérieurs	3 116,00 €	238 148,96 €	241 264,96 €
Résultats cumulés	2 748,81 €	324 076,35 €	326 825,16 €
Dépenses reportées	- €	5 595,00 €	5 595,00 €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	2 748,81 €	318 481,35 €	321 230,16 €

Budget annexe – Cinéma Caméra 5			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	296 859,23 €	69 536,00 €	366 395,23 €
Mandats émis	276 414,94 €	55 579,45 €	331 994,39 €
Prévisions de recettes	296 859,23 €	69 536,00 €	366 395,23 €
Titres émis	280 558,45 €	47 318,39 €	327 876,84 €
Solde de l'exercice	4 143,51 €	- 8 261,06 €	- 4 117,55 €
Résultats antérieurs	19 470,23 €	21 000,85 €	40 471,08 €
Résultats cumulés	23 613,74 €	12 739,79 €	36 353,53 €
Dépenses reportées	- €	2 073,00 €	2 073,00 €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Soldes après reports	23 613,74 €	10 666,79 €	34 280,53 €

Budget annexe – Théâtre de Thalie			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	1 053 328,37 €	307 152,05 €	1 360 480,42 €
Mandats émis	1 043 964,45 €	303 441,34 €	1 347 405,79 €
Prévisions de recettes	1 053 328,37 €	307 152,05 €	1 360 480,42 €
Titres émis	1 084 927,19 €	298 303,82 €	1 383 231,01 €
Solde de l'exercice	40 962,74 €	- 5 137,52 €	35 825,22 €
Résultats antérieurs	32 404,37 €	8 653,05 €	41 057,42 €
Résultats cumulés	73 367,11 €	3 515,53 €	76 882,64 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Soldes après reports	73 367,11 €	3 515,53 €	76 882,64 €

Budget annexe – Office du Tourisme			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	167 917,88 €	- €	167 917,88 €
Mandats émis	141 134,92 €	- €	141 134,92 €
Prévisions de recettes	167 917,88 €	- €	167 917,88 €

Titres émis	156 778,55 €	- €	56 778,55 €
Solde de l'exercice	15 643,63 €	- €	15 643,63 €
Résultats antérieurs	11 017,88 €	- €	11 017,88 €
Résultats cumulés	26 661,51 €	- €	26 661,51 €

Budget annexe – Autorisation des Droits du Sol (ADS)			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	77 600,00 €	1 500,00 €	79 100,00 €
Mandats émis	77 580,40 €	1 176,00 €	78 756,40 €
Prévisions de recettes	77 600,00 €	1 500,00 €	79 100,00 €
Titres émis	77 580,40 €	192,91 €	77 773,31 €
Solde de l'exercice	0,00 €	- 983,09 €	- 983,09 €
Résultats antérieurs	0,02 €	0,00 €	0,02 €
Résultats cumulés	0,02 €	- 983,09 €	- 983,07 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Soldes après reports	0,02 €	- 983,09 €	- 983,07 €

Budget annexe – Services Assainissement collectif et non collectif			
	Section de fonctionnement		
	Assainissement collectif de l'agglomération de Montaigu	SPANC	Ensemble
Prévisions de dépenses	1 036 591,26 €	55 996,23 €	1 092 587,49 €
Mandats émis	814 666,00 €	50 052,26 €	864 718,26 €
Prévisions de recettes	1 036 591,26 €	55 996,23 €	1 092 587,49 €
Titres émis	902 485,03 €	69 750,02 €	972 235,05 €
Solde de l'exercice	87 819,03 €	19 697,76 €	107 516,79 €
Résultats antérieurs	51 730,74 €	- 6 003,77 €	45 726,97 €
Résultats cumulés	139 549,77 €	13 693,99 €	153 243,76 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde final après reports	139 549,77 €	13 693,99 €	153 243,76 €

	Section d'investissement		
	Assainissement collectif de l'agglomération de Montaigu	SPANC	Ensemble
Prévisions de dépenses	755 267,10 €	256 090,95 €	1 011 358,05 €
Mandats émis	377 570,76 €	18 071,95 €	395 642,71 €
Prévisions de recettes	755 267,10 €	256 090,95 €	1 011 358,05 €
Titres émis	495 986,81 €	14 145,50 €	510 132,31 €
Solde de l'exercice	118 416,05 €	- 3 926,45 €	114 489,60 €
Résultats antérieurs	69 137,49 €	5 846,95 €	74 984,44 €
Résultats cumulés	187 553,54 €	1 920,50 €	189 474,04 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	59 990,00 €	- €	59 990,00 €
Solde final après reports	247 543,54 €	1 920,50 €	249 464,04 €

	Ensemble		
	Assainissement collectif de l'agglomération de Montaigu	SPANC	Ensemble
Prévisions de dépenses	1 791 858,36 €	312 087,18 €	2 103 945,54 €
Mandats émis	1 192 236,76 €	68 124,21 €	1 260 360,97 €
Prévisions de recettes	1 791 858,36 €	312 087,18 €	2 103 945,54 €

Titres émis	1 398 471,84 €	83 895,52 €	1 482 367,36 €
Solde de l'exercice	206 235,08 €	15 771,31 €	222 006,39 €
Résultats antérieurs	120 868,23 €	- 156,82 €	120 711,41 €
Résultats cumulés	327 103,31 €	15 614,49 €	342 717,80 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	59 990,00 €	- €	59 990,00 €
Solde final après reports	387 093,31 €	15 614,49 €	402 707,80 €

BUDGETS ANNEXES – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La Barillère			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	64 277,00 €	127 664,12 €	191 941,12 €
Mandats émis	63 277,12 €	63 277,12 €	126 554,24 €
Prévisions de recettes	64 277,00 €	127 664,12 €	191 941,12 €
Titres émis	63 277,12 €	63 277,12 €	126 554,24 €
Solde de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs	- 0,45 €	- 63 277,12 €	- 63 277,57 €
Résultats cumulés	- 0,45 €	- 63 277,12 €	- 63 277,57 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	- 0,45	- 63 277,12	- 63 277,57 €

Le Tacret			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	268 382,49 €	424 874,20 €	693 256,69 €
Mandats émis	252 868,55 €	308 241,55 €	561 110,10 €
Prévisions de recettes	268 382,49 €	424 874,20 €	693 256,69 €
Titres émis	252 868,55 €	243 467,95 €	496 336,50 €
Solde de l'exercice	0,00 €	- 64 773,60 €	- 64 773,60 €
Résultats antérieurs	9 700,49 €	- 110 819,20 €	- 101 118,71 €
Résultats cumulés	9 700,49 €	- 175 592,80 €	- 165 892,31 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	9 700,49 €	- 175 592,80 €	- 165 892,31 €

La Daunière sud			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	584 726,97 €	824 579,34 €	1 409 306,31 €
Mandats émis	414 589,34 €	412 022,34 €	826 611,68 €
Prévisions de recettes	584 726,97 €	824 579,34 €	1 409 306,31 €
Titres émis	414 589,34 €	408 489,34 €	823 078,68 €
Solde de l'exercice	0,00 €	- 3 533,00 €	- 3 533,00 €
Résultats antérieurs	166 036,97 €	- 408 489,34 €	- 242 452,37 €
Résultats cumulés	166 036,97 €	- 412 022,34 €	- 245 985,37 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	166 036,97 €	- 412 022,34 €	- 245 985,37 €

Bellevue			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	567 021,24 €	103 865,91 €	670 887,15 €
Mandats émis	103 865,91 €	0,00 €	103 865,91 €
Prévisions de recettes	567 021,24 €	103 865,91 €	670 887,15 €
Titres émis	73 424,00 €	103 865,91 €	177 289,91 €
Solde de l'exercice	- 30 441,91 €	103 865,91 €	73 424,00 €
Résultats antérieurs	493 597,24 €	- 103 865,91 €	389 731,33 €

Résultats cumulés	463 155,33 €	0,00 €	463 155,33 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	463 155,33 €	0,00 €	463 155,33 €

Le Point du jour			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	2 500 380,69 €	4 342 759,89 €	6 843 140,58 €
Mandats émis	2 313 057,69 €	2 251 034,85 €	4 564 092,54 €
Prévisions de recettes	2 500 380,69 €	4 342 759,89 €	6 843 140,58 €
Titres émis	2 330 966,27 €	2 264 812,89 €	4 595 779,16 €
Solde de l'exercice	17 908,58 €	13 778,04 €	31 686,62 €
Résultats antérieurs	- 150 353,80 €	- 2 064 812,89 €	- 2 215 166,69 €
Résultats cumulés	- 132 445,22 €	- 2 051 034,85 €	- 2 183 480,07 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	- 132 445,22 €	- 2 051 034,85 €	- 2 183 480,07 €

La Morinière			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	29 767,23 €	58 533,46 €	88 300,69 €
Mandats émis	28 766,73 €	28 766,73 €	57 533,46 €
Prévisions de recettes	29 767,23 €	58 533,46 €	88 300,69 €
Titres émis	28 766,73 €	28 766,73 €	57 533,46 €
Solde de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs	0,50 €	- 28 766,73 €	- 28 766,23 €
Résultats cumulés	0,50 €	- 28 766,73 €	- 28 766,23 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	0,50 €	- 28 766,73 €	- 28 766,23 €

La Croix Boiziau			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	148 994,53 €	253 761,02 €	402 755,55 €
Mandats émis	142 873,74 €	166 850,50 €	309 724,24 €
Prévisions de recettes	148 994,53 €	253 761,02 €	402 755,55 €
Titres émis	142 873,74 €	140 020,64 €	282 894,38 €
Solde de l'exercice	0,00 €	- 26 829,86 €	- 26 829,86 €
Résultats antérieurs	1 103,89 €	- 81 901,38 €	- 80 797,49 €
Résultats cumulés	1 103,89 €	- 108 731,24 €	- 107 627,35 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	1 103,89 €	- 108 731,24 €	- 107 627,35 €

La Bretonnière			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	2 020 837,13 €	2 132 437,52 €	4 153 274,65 €
Mandats émis	972 435,90 €	932 730,54 €	1 905 166,44 €
Prévisions de recettes	2 020 837,13 €	2 132 437,52 €	4 153 274,65 €
Titres émis	1 002 580,54 €	663 058,52 €	1 665 639,06 €
Solde de l'exercice	30 144,64 €	- 269 672,02 €	- 239 527,38 €
Résultats antérieurs	392 829,13 €	- 663 058,52 €	- 270 229,39 €
Résultats cumulés	422 973,77 €	- 932 730,54 €	- 509 756,77 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	422 973,77 €	- 932 730,54 €	- 509 756,77 €

Les Touches			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	24 067,75 €	2 122,00 €	26 189,75 €
Mandats émis	77,00 €	64,00 €	141,00 €
Prévisions de recettes	24 067,75 €	2 122,00 €	26 189,75 €
Titres émis	77,00 €	51,00 €	128,00 €
Solde de l'exercice	0,00 €	- 13,00 €	- 13,00 €
Résultats antérieurs	- 21 976,75 €	- 51,00 €	- 22 027,75 €
Résultats cumulés	- 21 976,75 €	- 64,00 €	- 22 040,75 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	- 21 976,75 €	- 64,00 €	- 22 040,75 €

Les Marches de Bretagne			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	5 049 142,98 €	5 810 093,25 €	10 859 236,23 €
Mandats émis	3 449 826,31 €	2 481 479,02 €	5 931 305,33 €
Prévisions de recettes	5 049 142,98 €	5 810 093,25 €	10 859 236,23 €
Titres émis	4 240 267,25 €	2 212 233,25 €	6 452 500,50 €
Solde de l'exercice	790 440,94 €	- 269 245,77 €	521 195,17 €
Résultats antérieurs	371 419,98 €	- 2 212 233,25 €	- 1 840 813,27 €
Résultats cumulés	1 161 860,92 €	- 2 481 479,02 €	- 1 319 618,10 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	1 161 860,92 €	- 2 481 479,02 €	- 1 319 618,10 €

Quartier de la gare			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	5 433 913,00 €	5 452 946,96 €	10 886 859,96 €
Mandats émis	5 115 735,10 €	4 875 771,57 €	9 991 506,67 €
Prévisions de recettes	5 433 913,00 €	5 452 946,96 €	10 886 859,96 €
Titres émis	5 115 735,10 €	3 943 594,28 €	9 059 329,38 €
Solde de l'exercice	0,00 €	- 932 177,29 €	- 932 177,29 €
Résultats antérieurs	- 0,73 €	- 230 260,96 €	- 230 261,69 €
Résultats cumulés	- 0,73 €	- 1 162 438,25 €	- 1 162 438,98 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	- 0,73 €	- 1 162 438,25 €	- 1 162 438,98 €

Sintra			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	157 139,76 €	310 825,85 €	467 965,61 €
Mandats émis	155 060,85 €	154 861,85 €	309 922,70 €
Prévisions de recettes	157 139,76 €	310 825,85 €	467 965,61 €
Titres émis	155 060,85 €	154 662,85 €	309 723,70 €
Solde de l'exercice	0,00 €	-199,00 €	-199,00 €
Résultats antérieurs	476,76 €	-154 662,85 €	-154 186,09 €
Résultats cumulés	476,76 €	-154 861,85 €	-154 385,09 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	476,76 €	-154 861,85 €	-154 385,09 €

La Chardonnière			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	97 441,00 €	91 779,00 €	189 220,00 €
Mandats émis	48 764,00 €	48 894,60 €	97 658,60 €
Prévisions de recettes	97 441,00 €	91 779,00 €	189 220,00 €
Titres émis	97 453,60 €	42 884,00 €	140 337,60 €

Solde de l'exercice	4 889,60 €	- 6 010,60 €	42 679,00 €
Résultats antérieurs	- 14 756,99 €	- 42 884,00 €	- 57 640,99 €
Résultats cumulés	33 932,61 €	- 48 894,60 €	- 14 961,99 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	33 932,61 €	- 48 894,60 €	- 14 961,99 €

La Daunière nord			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	554 030,00 €	887 552,83 €	1 441 582,83 €
Mandats émis	450 008,69 €	389 644,61 €	839 653,30 €
Prévisions de recettes	554 030,00 €	887 552,83 €	1 441 582,83 €
Titres émis	448 458,61 €	441 029,83 €	889 488,44 €
Solde de l'exercice	- 1 550,08 €	51 385,22 €	49 835,14 €
Résultats antérieurs	0,00 €	- 441 029,83 €	- 441 029,83 €
Résultats cumulés	- 1 550,08 €	- 389 644,61 €	- 391 194,69 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	- 1 550,08 €	- 389 644,61 €	- 391 194,69 €

Le Bois Blanc			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	876 408,62 €	1 383 614,18 €	2 260 022,80 €
Mandats émis	749 600,62 €	707 069,51 €	1 456 670,13 €
Prévisions de recettes	876 408,62 €	1 383 614,18 €	2 260 022,80 €
Titres émis	751 380,51 €	560 312,18 €	1 311 692,69 €
Solde de l'exercice	1 779,89 €	- 146 757,33 €	- 144 977,44 €
Résultats antérieurs	8 756,62 €	- 560 312,18 €	- 551 555,56 €
Résultats cumulés	10 536,51 €	- 707 069,51 €	- 696 533,00 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	10 536,51 €	- 707 069,51 €	- 696 533,00 €

Ancienne gendarmerie			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	83 275,40 €	161 550,80 €	244 826,20 €
Mandats émis	78 275,40 €	78 275,40 €	156 550,80 €
Prévisions de recettes	83 275,40 €	161 550,80 €	244 826,20 €
Titres émis	78 275,40 €	78 275,40 €	156 550,80 €
Solde de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs	0,00 €	- 78 275,40 €	- 78 275,40 €
Résultats cumulés	0,00 €	- 78 275,40 €	- 78 275,40 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	0,00 €	- 78 275,40 €	- 78 275,40 €

Quartier du Prieuré			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
Mandats émis	- €	- €	- €
Prévisions de recettes	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
Titres émis	- €	- €	- €
Solde de l'exercice	- €	- €	- €
Résultats antérieurs	- €	- €	- €
Résultats cumulés	- €	- €	- €

Le Planty			
------------------	--	--	--

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	600 000,00 €	600 000,00 €	1 200 000,00 €
Mandats émis	830.00 €	830.00 €	- €
Prévisions de recettes	600 000,00 €	600 000,00 €	1 200 000,00 €
Titres émis	830.00 €	0.00 €	- €
Solde de l'exercice	- €	- 830.00 €	- 830.00 €
Résultats antérieurs	- €	- €	- €
Résultats cumulés	- €	- 830.00 €	- 830.00 €

Monsieur Antoine CHÉREAU, Président, s'étant retiré pour le vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 43 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc GIRARD et Michel LAÏDI) :

- ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus, et adopte les comptes administratifs 2016 des budgets principal et annexes de la communauté de communes Terres de Montaigu.

DEL 62-2017

Approbation des comptes administratifs 2016 de l'ancien Syndicat Mixte Montaigu - Rocheservière
--

Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président, présente au conseil communautaire les comptes administratifs 2016 des budgets principal et annexe des déchets ménagers et assimilés de l'ancien syndicat mixte Montaigu – Rocheservière, qui s'établissent comme suit :

Budget principal			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	1 666 641.00 €	538 558.00 €	2 205 199.00 €
Mandats émis	1 552 482.93 €	289 946.15 €	1 842 429.08 €
Prévisions de recettes	1 666 641.00 €	538 558.00 €	2 205 199.00 €
Titres émis	1 582 856.17 €	331 753.10 €	1 914 609.27 €
Solde de l'exercice	30 373.24 €	41 806.95 €	72 180.19 €
Résultats antérieurs	128 958.54 €	146 806.01 €	275 764.55 €
Résultats cumulés	159 331.78 €	188 612.96 €	347 944.74 €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Dépenses reportées	- €	4 861.81 €	4 861.81 €
Solde après reports	159 331.78 €	183 751.15 €	343 082.93 €

Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	5 486 909.92 €	3 112 092.19 €	8 599 002.11 €
Mandats émis	3 223 136.19 €	689 289.85 €	3 912 426.04 €
Prévisions de recettes	5 486 909.92 €	3 112 092.19 €	8 599 002.11 €
Titres émis	3 551 363.96 €	221 489.94 €	3 772 853.90 €
Solde de l'exercice	328 227.77 €	- 467 799.91 €	- 139 572.14 €
Résultats antérieurs	2 120 500.88 €	695 449.37 €	2 815 950.25 €
Résultats cumulés	2 448 728.65 €	227 649.46 €	2 673 378.11 €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Dépenses reportées	- €	36 314.40 €	36 314.40 €
Solde après reports	2 448 728.65 €	191 33506 €	2 640 063.71 €

Monsieur Claude DURAND, Président de l'ancien syndicat mixte Montaigu - Rocheservière, s'étant retiré pour le vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc GIRARD et Michel LAÏDI) :

- ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus, et adopte les comptes administratifs 2016 du budget principal et du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés.

DEL 63-2017

Approbation du compte administratif 2016 de l'ancien Syndicat Mixte des Vendéopoles Montaigu - Rocheservière

Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président, présente au conseil communautaire les comptes administratifs 2016 des budgets principal et annexe des déchets ménagers et assimilés de l'ancien Syndicat Mixte Montaigu – Rocheservière, qui s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	101 016.00 €	347 058.00 €	448 074.00 €
Mandats émis	89 133.95 €	39 076.02 €	128 209.97 €
Prévisions de recettes	101 016.00 €	347 058.00 €	448 074.00 €
Titres émis	9 196.02 €	9 196.02 €	18 392.04 €
Solde de l'exercice	- 79 937.93 €	- 29 880.00 €	- 109 817.93 €
Résultats antérieurs	91 819.81 €	337 861.09 €	429 680.90 €
Résultats cumulés	11 881.88 €	307 981.09 €	319 862.97 €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	11 881.88 €	307 981.09 €	319 862.97 €

Monsieur Éric HERVOUET, Président de l'ancien Syndicat Mixte des Vendéopôles Montaigu - Rocheservière, s'étant retiré pour le vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc GIRARD et Michel LAÏDI) :

- ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus, et adopte le compte administratif 2016 du budget principal du Syndicat mixte des Vendéopôles Montaigu - Rocheservière.

DEL 64-2017

Approbation des comptes administratifs 2016 de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
--

Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président, présente au conseil communautaire les comptes administratifs 2016 des budgets principal et annexes de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, qui s'établissent comme suit :

Budget principal			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	7 563 000,00 €	4 933 000,00 €	12 496 000,00 €
Mandats émis	6 097 886,95 €	1 752 284,66 €	7 850 171,61 €
Prévisions de recettes	7 563 000,00 €	4 933 000,00 €	12 496 000,00 €
Titres émis	6 230 816,14 €	2 239 784,83 €	8 470 600,97 €
Solde de l'exercice	132 929,19 €	487 500,17 €	620 429,36 €
Résultats antérieurs	2 704 899,89 €	82 487,58 €	2 787 387,47 €
Résultats cumulés	2 837 829,08 €	569 987,75 €	3 407 816,83 €
Dépenses reportées	- €	1 221 821,02 €	1 221 821,02 €
Recettes reportées	- €	3 717,00 €	3 717,00 €
Solde après reports	2 837 829,08 €	- 648 116,27 €	2 189 712,81 €

Budget annexe Economie			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	190 000,00 €	1 680 000,00 €	1 870 000,00 €
Mandats émis	1 200 402,60 €	978 875,06 €	2 179 277,66 €
Prévisions de recettes	190 000,00 €	1 680 000,00 €	1 870 000,00 €
Titres émis	1 231 341,71 €	1 688 421,18 €	2 919 762,89 €
Solde de l'exercice	30 939,11 €	709 546,12 €	740 485,23 €
Résultats antérieurs	0,00 €	- 507 324,12 €	- 507 324,12 €
Résultats cumulés	30 939,11 €	202 222,00 €	233 161,11 €
Dépenses reportées	- €	1 072,84 €	1 072,84 €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	30 939,11 €	201 149,16 €	232 088,27 €

Budget annexe Maisons de Santé			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	140 000,00 €	2 412 800,00 €	2 552 800,00 €
Mandats émis	85 641,52 €	699 649,97 €	785 291,49 €
Prévisions de recettes	140 000,00 €	2 412 800,00 €	2 552 800,00 €
Titres émis	124 337,86 €	409 739,29 €	534 077,15 €
Solde de l'exercice	38 696,34 €	- 289 910,68 €	- 251 214,34 €
Résultats antérieurs	- 27 385,81 €	1 231,21 €	- 26 154,60 €
Résultats cumulés	11 310,53 €	- 288 679,47 €	- 277 368,94 €
Dépenses reportées	- €	116 567,63 €	116 567,63 €
Recettes reportées	- €	40 000,00 €	- €
Solde après reports	11 310,53 €	-365 247,10 €	-393 936,57 €

Budget annexe Site Saint Sauveur			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	620 000,00 €	718 000,00 €	1 338 000,00 €
Mandats émis	219 223,85 €	395 983,26 €	615 207,11 €
Prévisions de recettes	620 000,00 €	718 000,00 €	1 338 000,00 €
Titres émis	622 173,51 €	299 339,05 €	921 512,56 €
Solde de l'exercice	402 949,66 €	- 96 644,21 €	306 305,45 €
Résultats antérieurs	- 2 816,94 €	- 305 677,12 €	- 308 494,06 €
Résultats cumulés	400 132,72 €	- 402 321,33 €	- 2 188,61 €
Dépenses reportées	- €	2 330,68 €	2 330,68 €
Recettes reportées	- €	1 273,14 €	- €
Solde après reports	400 132,72 €	- 403 378,87 €	-4 519,29 €

Budget annexe Office du Tourisme			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Mandats émis	48 612,45 €	- €	48 612,45 €
Prévisions de recettes	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Titres émis	49 240,82 €	- €	49 240,82 €
Solde de l'exercice	628,37 €	- €	628,37 €
Résultats antérieurs	1 341,28 €	- €	1 341,28 €
Résultats cumulés	1 969,65 €	- €	1 969,65 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées			
Solde après reports	1 969,65 €	- €	1 969,65 €

Budget annexe Assainissement Non Collectif			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	40 000,00 €	4 200,00 €	44 200,00 €
Mandats émis	16 738,41 €	0,00 €	16 738,41 €
Prévisions de recettes	40 000,00 €	4 200,00 €	44 200,00 €
Titres émis	33 825,99 €	0,00 €	33 825,99 €
Solde de l'exercice	17 087,58 €	0,00 €	17 087,58 €
Résultats antérieurs	- 21 124,87 €	4 159,16 €	- 16 965,71 €
Résultats cumulés	- 4 037,29 €	4 159,16 €	121,87 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	- 4 037,29 €	4 159,16 €	121,87 €

BUDGETS ANNEXES – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La Croix Biton			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	2 820 000,00 €	3 400 000,00 €	6 220 000,00 €
Mandats émis	1 309 882,23 €	2 098 938,05 €	3 408 820,28 €
Prévisions de recettes	2 820 000,00 €	3 400 000,00 €	6 220 000,00 €
Titres émis	2 100 831,05 €	1 294 776,98 €	3 395 608,03 €
Solde de l'exercice	790 948,82 €	- 804 161,07 €	- 13 212,25 €
Résultats antérieurs	683 509,02 €	- 1 294 776,98 €	- 611 267,96 €
Résultats cumulés	1 474 457,84 €	- 2 098 938,05 €	- 624 480,21 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	1 474 457,84 €	- 2 098 938,05 €	- 624 480,21 €

Le Petit Saint André			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	620 000,00 €	680 000,00 €	1 300 000,00 €
Mandats émis	242 022,95 €	242 022,95 €	484 045,90 €
Prévisions de recettes	620 000,00 €	680 000,00 €	1 300 000,00 €
Titres émis	242 022,95 €	241 362,95 €	483 385,90 €
Solde de l'exercice	0,00 €	- 660,00 €	- 660,00 €
Résultats antérieurs	178 451,66 €	- 241 362,95 €	- 62 911,29 €
Résultats cumulés	178 451,66 €	- 242 022,95 €	- 63 571,29 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	178 451,66 €	- 242 022,95 €	- 63 571,29 €

Le Chaillou			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	1 540 000,00 €	1 790 000,00 €	3 330 000,00 €
Mandats émis	1 145 533,74 €	644 163,35 €	1 789 697,09 €
Prévisions de recettes	1 540 000,00 €	1 790 000,00 €	3 330 000,00 €
Titres émis	972 271,35 €	1 132 416,62 €	2 104 687,97 €
Solde de l'exercice	- 173 262,39 €	488 253,27 €	314 990,88 €
Résultats antérieurs	569 683,25 €	- 1 132 416,62 €	- 562 733,37 €
Résultats cumulés	396 420,86 €	- 644 163,35 €	- 247 742,49 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	396 420,86 €	- 644 163,35 €	- 247 742,49 €

La Lande du Naviveau			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	210 000,00 €	260 000,00 €	470 000,00 €
Mandats émis	132 847,87 €	130 803,09 €	263 650,96 €
Prévisions de recettes	210 000,00 €	260 000,00 €	470 000,00 €
Titres émis	130 803,09 €	108 471,32 €	239 274,41 €
Solde de l'exercice	- 2 044,78 €	- 22 331,77 €	- 24 376,55 €
Résultats antérieurs	20 461,56 €	- 108 471,32 €	- 88 009,76 €
Résultats cumulés	18 416,78 €	- 130 803,09 €	- 112 386,31 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	18 416,78 €	- 130 803,09 €	- 112 386,31 €

La Grande Chevasse			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	630 000,00 €	680 000,00 €	1 310 000,00 €
Mandats émis	378 921,20 €	373 291,99 €	752 213,19 €
Prévisions de recettes	630 000,00 €	680 000,00 €	1 310 000,00 €
Titres émis	373 291,99 €	252 772,42 €	626 064,41 €
Solde de l'exercice	- 5 629,21 €	- 120 519,57 €	- 126 148,78 €
Résultats antérieurs	189 934,15 €	- 252 772,42 €	- 62 838,27 €
Résultats cumulés	184 304,94 €	- 373 291,99 €	- 188 987,05 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	184 304,94 €	- 373 291,99 €	- 188 987,05 €

Les Genêts			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	7 100 000,00 €	7 260 000,00 €	14 360 000,00 €
Mandats émis	3 619 498,73 €	3 619 498,73 €	7 238 997,46 €
Prévisions de recettes	7 100 000,00 €	7 260 000,00 €	14 360 000,00 €
Titres émis	3 619 886,43 €	3 618 998,73 €	7 238 885,16 €
Solde de l'exercice	387,70 €	- 500,00 €	- 112,30 €
Résultats antérieurs	3 245 814,19 €	- 3 618 998,73 €	- 373 184,54 €
Résultats cumulés	3 246 201,89 €	- 3 619 498,73 €	- 373 296,84 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	3 246 201,89 €	- 3 619 498,73 €	- 373 296,84 €

Vendée Ecopôle			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Prévisions de dépenses	1 540 000,00 €	3 250 000,00 €	4 790 000,00 €
Mandats émis	1 454 913,15 €	1 627 174,28 €	3 082 087,43 €
Prévisions de recettes	1 540 000,00 €	3 250 000,00 €	4 790 000,00 €
Titres émis	1 455 149,00 €	1 455 149,00 €	2 910 298,00 €
Solde de l'exercice	235,85 €	- 172 025,28 €	- 171 789,43 €
Résultats antérieurs	- 68 094,51 €	- 1 550 365,57 €	- 1 618 460,08 €
Résultats cumulés	- 67 858,66 €	- 1 722 390,85 €	- 1 790 249,51 €
Dépenses reportées	- €	- €	- €
Recettes reportées	- €	- €	- €
Solde après reports	- 67 858,66 €	- 1 722 390,85 €	- 1 790 249,51 €

Monsieur Damien GRASSET, Président de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, s'étant retiré pour le vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc GIRARD et Michel LAÏDI) :

- ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus, et adopte les comptes administratifs 2016 des budgets principal et annexes de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

DEL 65-2017

**Bilan annuel des acquisitions et cessions des propriétés foncières
réalisées au cours de l'année 2016 de la Communauté de Communes Terres de Montaigu**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu sur son territoire pendant l'année budgétaire 2016 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte des cessions et acquisitions réalisées sur l'année 2016 comme décrites dans le document ci-dessous.

BILAN DES VENTES / ACQUISITIONS 2016

Type	Dénomination	Localisation	Références cadastrales	Identité cédant / acquéreur	Délibération	Avis domaines	Date avis	Date acte	Surface	Prix HT	Prix au m ² HT	Frais annexes
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA Les Marches de Bretagne - St Hilaire de L.	ZH 63	SCI Soleil Levant	01/02/2016	2015-224-V-10178	23/02/2015	07/09/2016	2921 m ²	58 420,00 €	20,00 €	
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA Les Marches de Bretagne - St Hilaire de L.	ZH 62	SCI Julo	01/02/2016	2015-224-V-10178	23/02/2015	14/09/2016	2 641m ²	52 820,00 €	20,00 €	
Vente	Ensemble immobilier	ZA Le Tacret - La Bernardière	J 303	Entreprise Tij's	21/03/2016	2015-021-V-1104	31/08/2015	18/07/2016	2 190m ²	100 000,00 €		
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA La Bretonnière - Boufféré	ZC 271	SAS Resa Airport Data Systems	02/05/2016	2015-027-V-1103	04/09/2015		7 138m ²	107 070,00 €	15,00 €	
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA Point du Jour - Boufféré	ZI 160	Vendée Automation	27/06/2016	2015-027-V-1102	07/09/2015		34 391m ²	584 647,00 €	17,00 €	
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA La Bretonnière - Boufféré	ZC 269 et ZC 270	Société Duot Promotion	27/06/2016	2015-027-V-1103	04/09/2015		4 789m ²	81 413,00 €	17,00 €	
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA Les Marches de Bretagne - St Hilaire de L.	ZH 71	Société VMI	27/06/2016	2016-224-V-0156	25/02/2016	08/12/2016	40 221m ²	683 757,00 €	17,00 €	
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA Daunière Nord - St Georges de M.	YA 399	Société Sani Protec	27/06/2016	2016-217-V-0095	08/02/2015	04/10/2016	1 157m ²	15 041,00 €	13,00 €	
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA Point du Jour - Boufféré	ZI 101	SARL Le comptoir de la bière	26/09/2016	2016-027-V-1309	12/09/2016		23 120m ²	393 040,00 €	17,00 €	
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA Daunière Sud - St Georges de M.	YA 17, 18 et 19	SARL Vendée Gravieres Deco	26/09/2016	2016-217-V-1310	02/09/2016		11 639m ²	174 540,00 €	15,00 €	
Vente	Délaissé de terrain	ZA du Planty - La Guyonnière	AO 79	SCI La Verrouillière	26/09/2016	2016-107-V-0930	17/06/2016		745m ²	3 725,00 €	5,00 €	
Vente	Ensemble immobilier	Avenue Villebois Mareuil - Montaigu	AD 209 et 177	Groupe Duret Immobilier	24/10/2016	2016-146-V-208	23/02/2016		2 512m ²	435 000,00 €		
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA Point du Jour - Boufféré	ZI 162	SCI Arbaro	12/12/2016	2016-027-V-1309	12/09/2016		2 600m ²	44 200,00 €	17,00 €	
Vente	Terrain à bâtir en ZAE	ZA La Bretonnière - Boufféré	ZC 291	Société Duot Promotion	12/12/2016	2016-027-V-1308	02/09/2016		4 597m ²	78 149,00 €	17,00 €	
TOTAL VENTES 2016					14				137 737m²	2 811 822,00 €		
Achat	Réserve foncière (préfinancement pour le compte de la SAFER)	Ldi La Cantinière - St Hilaire de L.			02/06/2016				380 048m ²	83 949,00 €		
Achat	Terrain à bâtir en ZAE	ZA du Planty - La Guyonnière	AO 102	SCI Jade	26/09/2016	2016-107-V-0931	17/06/2016		6 220m ²	80 880,00 €	13,00 €	
Achat	Terrain à bâtir en ZAE	ZA du Planty - La Guyonnière	AO 79	SCI La Verrouillière	26/09/2016	2016-107-V-0931	17/06/2016		150m ²	1 950,00 €	13,00 €	
TOTAL ACQUISITIONS 2016					3				386 418m²	166 759,00 €		

DEL 66-2017

**Bilan annuel des acquisitions et cessions des propriétés foncières
réalisées au cours de l'année 2016 par le Syndicat Mixte Montaigu - Rocheservière**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le Syndicat Mixte Montaigu - Rocheservière sur son territoire pendant l'année budgétaire 2016 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte qu'aucune cession ni acquisition a été réalisée sur l'année 2016.

DEL 67-2017

**Bilan annuel des acquisitions et cessions des propriétés foncières
réalisées au cours de l'année 2016
par le Syndicat Mixte des Vendéopoles Montaigu - Rocheservière**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le Syndicat Mixte Montaigu - Rocheservière sur son territoire pendant l'année budgétaire 2016 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte qu'aucune cession ni acquisitions a été réalisée sur l'année 2016.

DEL 68-2017

**Bilan annuel des acquisitions et cessions des propriétés foncières
réalisées au cours de l'année 2016
par la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière sur son territoire pendant l'année budgétaire 2016 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte des cessions et acquisitions réalisées sur l'année 2016 comme décrites dans le document ci-dessous.

ACQUISITIONS								
parcelle	immeuble	surface (m ²)	commune	propriétaire avant acquisition	prix HT	prix TTC	date signature	TOTAL
ZW 28 - ZW 29 - ZW 30 - ZW 119	ZI LE CHENE MORT	84 737	L'Herbergement	HERIGE	935 000,00 €	935 000,00 €	17-nov-16	935 000,00 €
ZE 235	ZA LA TREVIOISE	4 915	Montréverd (SATV)	Mme MORVAN	14 745,00 €	14 745,00 €	20-déc-16	14 745,00 €
		89 702						TOTAL GENERAL : 949 745,00 €

CESSIONS								
parcelle	immeuble	surface (m ²)	commune	acquéreur	prix HT	prix TTC	date signature	TOTAL
ZW 28 - ZW 29 - ZW 30 - ZW 119	ZI LE CHENE MORT	84 737	L'Herbergement	BATILOGISTIC	1 271 805,00 €	1 339 166,00 €	17-nov-16	1 339 166,00 €
YS 149	ZI LA CROIX BITON	4 742	Saint-Philbert-de-Bouaine	EDS EMBALLAGE	66 388,00 €	78 243,00 €	20-déc-16	78 243,00 €
ZV 257	ZI LA CHEVASSE	5 787	Montréverd (SSLV)	SCI VAPIMMO	1 040 000,00 €	1 180 864,00 €	04-mars-16	1 180 864,00 €
ZV 329	ZI LA CHEVASSE	1 032	Montréverd (SSLV)	JADE COLORS	15 996,00 €	18 885,60 €	28-déc-16	18 885,60 €
ZT 241 - ZT 237 - ZT 239	ZI LE CHAILLOU	19 706	L'Herbergement	ORFIA FLEURANCE	305 443,00 €	359 398,03 €	24-févr-16	359 398,03 €
ZT 243	ZI LE CHAILLOU	1 511	L'Herbergement	RP OUEST	22 665,00 €	26 651,02 €	21-juin-16	26 651,02 €
ZT 269	ZI LE CHAILLOU	3 675	L'Herbergement	TECHNI FOURNIL	62 475,00 €	73 500,00 €	28-déc-16	73 500,00 €
		121 240						TOTAL GENERAL : 3 076 707,65 €

DEL 69-2017

**Affectation des résultats des comptes administratifs principal et annexes 2016
de la Communauté de Communes Terres de Montaigu**

*Vu les résultats de la gestion 2016,
Vu les résultats de la gestion du comptable qui coïncident exactement avec celle de l'ordonnateur,*

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 45 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Luc GIRARD et Michel LAÏDI) :

- DÉCIDE d'affecter les résultats 2016 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Budget général : affectation des 2 481 662.23 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		1 981 662.23 €
Fonctionnement	001	Report en fonctionnement		500 000.00 €

Budget annexe Actions touristiques : affectation des 2 748.81 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		2 748.81 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		0.00 €

Budget annexe Cinéma Caméra 5 : affectation des 26 613.74 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		5 657.00 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		17 956.74 €

Budget annexe Théâtre de Thalie : affectation des 73 367.11 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		28 780.00 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		44 587.11 €

Budget annexe Office de tourisme : affectation des 26 661.51 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		0.00 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		26 661.51 €

Budget annexe Instruction des ADS : affectation des 0.02 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		0.02 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		0.00 €

Budget annexe Assainissement collectif et SPANC : affectation des 153 243.76 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé (collectif)		120 000.00 €
Investissement	1068	Excédent capitalisé (SPANC)		9 000.00 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement (SPANC)		4 693.99 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement (collectif)		19 549.77 €

DEL 70-2017

Affectation des résultats des comptes administratifs principal et annexes 2016 du Syndicat Mixte Montaigu - Rocheservière*Vu les résultats de la gestion 2016,**Vu les résultats de la gestion du comptable qui coïncident exactement avec celle de l'ordonnateur,*

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter les résultats 2016 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Budget général : affectation des 159 331.78 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		159 331.78. €
Fonctionnement	001	Report en fonctionnement		0.00 €

Budget annexe Déchets ménagers : affectation des 2 448 728.65 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		409 803.81 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		2 038 924.84 €

DEL 71-2017

Affectation des résultats des comptes administratifs principal et annexes 2016 de la Communauté de communes du Canton de Rocheservière

Vu les résultats de la gestion 2016,

Vu les résultats de la gestion du comptable qui coïncident exactement avec celle de l'ordonnateur,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter les résultats 2016 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Budget général : affectation des 2 837 829.08 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		2 837 829.08. €
Fonctionnement	001	Report en fonctionnement		0.00 €

Budget annexe Economie : affectation des 30 939.11 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		0.00 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		30 939.11 €

Budget annexe Maisons de Santé : affectation des 11 310.53 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		11 310.53 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		0.00 €

Budget annexe Site Saint Sauveur : affectation des 400 132.72 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		400 132.72 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		0.00 €

Budget annexe Assainissement non collectif : affectation des – 4 037.29 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		0.00 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement	4 037.29€	

Budget annexe Office du Tourisme : affectation des 1 969.65 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		0.00 €
Fonctionnement	002	Report en fonctionnement		1 969.65 €

DEL 71a-2017

Affectation des résultats des comptes administratifs principal et annexes 2016 du Syndicat Mixte des Vendéopoles Montaigu - Rocheservière
--

Vu les résultats de la gestion 2016,

Vu les résultats de la gestion du comptable qui coïncident exactement avec celle de l'ordonnateur,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter les résultats 2016 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Budget général : affectation des 11 881.88 €

Section	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	1068	Excédent capitalisé		11 881.88 €
Fonctionnement	001	Report en fonctionnement		0.00 €

DEL 72-2017

Ouverture d'une ligne de crédits avant le vote du budget

Monsieur le Président rappelle que, suivant l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, il peut jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation du conseil, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En 2016, les crédits ouverts à la section d'investissement, hors opérations d'ordre, remboursement de la dette et restes à réaliser s'élevaient à 6 087 657 €.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017 et (ou) de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à faire application de l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre – Article -Opération	Objet	Montant
21 - Immobilisations corporelles		
21745	Constructions sur sol d'autrui - agencements, aménagements	132 000 €
	TOTAL	132 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2017.

Le conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits sus mentionnés avant l'adoption du budget principal 2017.

DEL 73-2017

**Création du Comité technique (CT) et du
Comité d'Hygiène de sécurité et des Conditions de Travail CHSCT**

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,*

Considérant que la consultation des organisations syndicales a été faite plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 360 agents.

Le Président expose à l'assemblée que la création de la nouvelle communauté de communes impose la recomposition de ses instances de dialogue social :

- le Comité Technique (CT), en charge des questions liées à l'organisation du travail
- le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), en charge de la prévention des risques au travail des agents.

Les deux établissements : communauté de communes et CIAS sont concernés par l'obligation de créer leurs propres CT et CHSCT (effectifs > 50 agents).

Le Président propose :

- de créer un CT commun et un CHSCT commun pour la Communauté de communes et le CIAS et de placer ces deux instances auprès de la Communauté de communes.
- de porter le nombre de représentants titulaires à 6 (nb maxi de sièges)
- d'établir le paritarisme entre les 2 collèges : personnel et collectivité
- d'attribuer des voix délibératives aux représentants de la collectivité.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer un Comité technique et un CHSCT commun à la Communauté de communes et au Centre Intercommunal d'Action Sociale, et de le placer auprès de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu Rocheservière,
- FIXE à six le nombre de représentants titulaires du personnel pour chacune des deux instances CT et CHSCT,
- DÉCIDE d'établir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel des établissements, titulaires et suppléants pour chacune des deux instances CT et CHSCT,
- DÉCIDE, d'attribuer des voix délibératives à la totalité des représentants des collectivités (soit : 6 voix) pour chacune des deux instances CT et CHSCT.

J. ALBERTEAU	A. BONNET	J. BOSSARD	L. BOSSIS
A. BOUDAUD	JM. BREGEON	F. BRETON	G. BROHAN
J. CAILLAUD	M. CHAMPAIN	A. CHEREAU	B. DABRETEAU
H. DELHOMMEAU	J.P. DENIAUD	B. DOUILLARD	V. DUGAST
CI. DURAND	M. FAUCHARD	C. FERRE	B. GABORIAU
L. GIRARD	D. GRASSET	C. GRENET	M.Th GRIFFON
M. GUICHAOUA	E. HERVOUET	A.M. JOUSSEAUME	A. KUJALOWICZ
FI. LIMOUZIN	A. MAINRON	P. MERIEAU	N. NERRIERE
M. ORIEUX	M. PICHAUD	M. PREAULT	S. RASSINOUX
M. RINEAU	I. RIVIERE	C. ROBIN	R. ROGER
D. ROUSSEAU	N. SECHER		